

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

**GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION  
TRANSFRONTALIERE  
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE**

**SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier  
74100 ETREMBIERES**

**OBJET :**

**MISE A JOUR DE LA  
GRILLE TARIFAIRE  
LIEE AUX  
NOUVELLES  
ACTIVITES  
PROPOSEES EN  
GARE HAUTE PAR  
LE DELEGATAIRE  
STS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE**

**N°A-2023-15**

**Séance du : 23 juin 2023**

**Convocation du : 15 juin 2023**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14**

**Présidente de séance : Madame Anny Martin**

**Secrétaire de séance : Madame Christine Ricci**

**Membres présents :** Mesdames, Anny Martin, Christine Ricci, Messieurs Patrick Antoine, Marc Châtelain, Christian Dupessey, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot, Ludovic Wisznieswski

**Membres représentés :** Alain Carlier représenté par Luc Deley suppléant, Christian Aebischer représenté par Françoise Magdelaine suppléante

**Membres excusés :** Madame Roxane Dupommier, Messieurs Patrick Bartolo, Gabriel Doublet,

L'Assemblée du GLCT TS a approuvé par délibération n°A-2023-12 du 21 avril 2023, la nouvelle grille tarifaire applicable au service de remontées mécaniques.

Il convient de mettre à jour et de compléter cette grille pour prendre en compte l'ouverture des nouveaux espaces et animations proposés par la Société du téléphérique du Salève.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la grille tarifaire mise à jour et complétée proposée par la Société du téléphérique du Salève et telle que présentée dans le tableau ci-joint,

DIT que cette grille tarifaire s'appliquera à partir du jour de la réouverture des installations et la mise en place des animations annexes concernées.

PRECISE que la tarification promotionnelle prévue dans la délibération du 21 avril 2023 pour prendre en compte la réouverture progressive des différents espaces situés en gare haute du téléphérique, avec une application de -30%, s'applique uniquement sur les tarifs téléphérique, à l'exception du carnet 10 voyages.

S<sup>2</sup>LO

Les autres tarifs, soit les tarifs annexes et le carnet de 10 voyages, ne sont pas concernés par la tarification promotionnelle.

Pour rappel la tarification promotionnelle s'appliquera de la réouverture du téléphérique au public jusqu'à la veille de la réouverture du restaurant au public et au plus tard jusqu'au 8 octobre 2023.

La Présidente,

Anny Martin

Signé par : Anny MARTIN  
Date : 04/07/2023  
Qualité : GLCT - Présidence

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*